

FICHE PRODUIT
TERMINUS
1. LA CIBLE

- Les assurés de 21 à 74 ans résiliés ou malussés ayant un CRM de 0,50 à 3,50 & les assurés de 75 à 85 ans ayant un CRM de 0,50 à 0,62 ; propriétaires de véhicules de première catégorie, pour un usage privé tous déplacements ou affaires
- Les conducteurs ayant des antécédents d'aggravation (retrait, suspension ou annulation de permis, sinistralité)

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Incendie- Explosion- Tempête		✓	✓
Vol et tentative de vol		✓	✓
Bris des glaces		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Assistance sans franchise kilométrique	✓	✓	✓
Responsabilité Civile attelage <750 KG	✓	✓	✓



- A partir de 2 vols, incendies ou tentatives de vol au cours des 36 derniers mois seule la formule 1 sera proposée.
- A partir de 3 bris des glaces les formules 2 et 3 seront proposées mais la garantie bris des glaces sera exclue.
- La formule 3 ne sera pas proposée aux assurés ayant un bonus compris entre 0.50 et 0.86
- La formule 3 ne sera pas proposée aux assurés circulant dans certaines zones comme la région PACA, Paris, Lyon...

OPTIONS

OPTIONS	F1	F2	F3
Protection du Conducteur <i>jusqu'à 200 000 €</i>	✓	✓	✓
Véhicule aménagé (besoins professionnels ou adaptation pour personne à mobilité réduite) de 750 à 7 500 €		✓	✓
Responsabilité Civile attelage >750 KG	✓	✓	✓
Effets, Objets et Accessoires <i>jusqu'à 800 €</i>		✓	✓
Rachat de franchise conduite exclusive	✓	✓	✓

3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	Classes	Classes	
	A à I	J à R	
	80 €	100 €	
Incendie, explosion, tempête, vol, attentat et acte de terrorisme Dommages tous Accidents	CLASSE	Montant si sinistre déclaré (Vol Incendie DTA)	Montant si aucun sinistre déclaré (Vol Incendie DTA)
	A à C	250 €	250 €
	D à F	300 €	300 €
	G	350 €	350 €
	H	400 €	400 €
	I	450 €	420 €
	J	500 €	450 €
	K	600 €	520 €
	L	700 €	570 €
	M	900 €	760 €
	N	1 100 €	850 €
	O	1 300 €	1 000 €
	P	1 500 €	1 150 €
	Q	1 700 €	1 250 €
R	1 900 €	1 400 €	

Protection du conducteur	Franchise absolue en Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique de 15%
Effets, objets et accessoires	80 €
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	1 000 €
Franchise conducteur novice (permis < 3 ans)	900 €
Catastrophes naturelles	Franchise légale

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

→ VEHICULE :

- Véhicule dont le **groupe est ≤ à 38 et la classe ≤ R.**
(Pour les **sans antécédents** de moins de 23 ans, groupe ≤ 31)
- Véhicule 4 roues ≤3.5T immatriculé en France.



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :

- du souscripteur
- de son conjoint désigné
- une société de crédit ou leasing
- d'une personne morale si le conducteur est le gérant

→ DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la souscription sur le www.sollyazarpro.com.
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

→ LES USAGES :

Tous déplacements

Le véhicule assuré peut être utilisé pour les déplacements privés, y compris ceux liés à l'exercice bénévole d'un mandat électif ou d'une activité associative ou syndicale et tous les déplacements professionnels.

Déplacements privés

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée, à l'exclusion des trajets aller-retour du domicile au lieu de travail et de toute utilisation pour les besoins d'une profession.

Déplacements privés - trajets

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée et pour les trajets aller - retour du domicile au lieu de travail et pour les besoins d'exploitation, à l'exclusion de toute autre utilisation pour les besoins d'une profession.

Affaires :

Le véhicule est assuré pour les déplacements de la vie privée, le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et les déplacements professionnels, à l'exclusion des tournées régulières.

→ SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

Règles de base :

- **Personne physique** âgée de **21 à 85 ans** ou **personne morale** représentée par ou pour le compte du conducteur habituel
- **CRM de 0.50 à 3.50**
- Domicilié en **France Métropolitaine**
- Titulaire du **permis de conduire depuis plus de 2 ans avec au maximum 5 sinistres au cours des 36 derniers mois** dont un seul sinistre corporel de responsabilité totale ou partielle et 4 sinistres matériels responsables
- Antécédents d'assurance :
Groupes de 32 à 34 : assuré au minimum **1 mois** sur les 36 derniers mois
Groupes de 35 à 38 : 30 ans minimum, CRM ≤ 0.75, assuré au minimum **12 mois** sur les 36 derniers mois

Particularités pour le souscripteur de 75 ans et plus :

- CRM ≤ 0.62
- *Aucune aggravation (résiliation compagnie ou retrait/suspension ou annulation de permis)*

- o Maximum 2 sinistres matériels de responsabilité totale ou partielle, 2 non responsables (toute nature) et aucun sinistre corporel sur les 36 derniers mois

→ **CAS SOUMIS A ETUDE OU EXCLUS :**

Cas soumis à étude :	Cas exclus :
<p><u>Sur les 60 derniers mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Retrait, suspension ou annulation de permis > 6 mois o Contrôle positif d'alcoolémie ≤ 2,0 g/l ou aux stupéfiants sur les 60 derniers mois <p><u>Sur les 36 derniers mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o A partir de 4 sinistres responsables déclarés o A partir de 4 sinistres sans tiers déclarés o 1 sinistre corporel responsable de plus de 40 000 € o Résiliation pour fausse déclaration par un précédent assureur o CRM > 1.50 	<p><u>Sur les 60 derniers mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Contrôle positif d'alcoolémie de plus de 2,0 g/l sur les 60 derniers mois o Récidiviste en matière d'alcoolémie ou de stupéfiants o Plus d'un retrait / suspension / annulation de permis o Refus d'obtempérer, délit de fuite ou refus de se soumettre à un dépistage <p><u>Sur les 36 derniers mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Nombre de bris des glaces > 5 o Nombre de sinistres non responsables > 5 o Nombre de sinistres matériel de responsabilité totale ou partielle > 4 o Plus de 1 sinistre corporel de responsabilité totale ou partielle o Résiliation pour aggravation ou nullité

5. LES TARIFS

→ **CHEQUE FIDELITE (F2 OU F3) :**

Dès la première année sans sinistre votre franchise est réduite de moitié sur le produit Terminus Auto (sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris des glaces).

Les années suivantes, grâce au Chèque Fidélité "Bonne Conduite 2" vous continuez à bénéficier d'une réduction de franchise égale au quart de la franchise applicable en cas de sinistre jusqu'à ce que vous soyez entièrement exonéré de franchise.

→ **REMUNERATION COURTIER**



COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 300 €

Frais de courtage annexes de 0 à 8 €/mois

→ **FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :**

- o Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- o Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1^{er}, 5 ou le 10 du mois.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate pour les profils non soumis à étude via le site www.sollyazarpro.com avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels *Terminus* disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com.
- D'avoir le choix entre plusieurs tarifs, garanties et franchises de notre gamme de produit sur un même formulaire.

→ PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- Photocopie de la carte grise du véhicule assuré.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

Le cas échéant, pour les profils soumis à étude :

- Proposition *Terminus* signée.
- Notification du tribunal en cas d'alcoolémie ou stupéfiants.
- Tous documents justifiant le coût du sinistre corporel.
- Tous documents justifiant la suspension du permis de conduire.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

→ QUALITE DE LA GESTION :

- Expertise de vos sinistres à distance afin de réduire les délais d'indemnisation (procédure Alliance Management).
- Déclarations des sinistres directement en ligne sur www.sollyazarpro.com.
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

service-commercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

productioniard@sollyazar.com
sinistreiard@sollyazar.com